



7 juin 2018

Ligne THT Chamoson-Chippis

Nouvelles études sur l'implantation de pylônes

Le Conseil d'Etat est favorable au déplacement de certains pylônes de la future ligne 380 kV Chamoson-Chippis dans la région de Grône. Il a approuvé le financement d'études de faisabilité. Une convention sera signée entre le canton du Valais et Swissgrid afin de réaliser ces études. Le Gouvernement a également pris connaissance du rapport du géologue cantonal qui, répondant à la demande de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), se prononce sur la question des dangers naturels menaçant certains pylônes sur le tracé aérien approuvé par le Tribunal fédéral.

Le Conseil d'Etat a décidé de mandater le Département des finances et de l'énergie (DFE) pour préparer une convention entre l'Etat du Valais et Swissgrid afin de réaliser des études de faisabilité de déplacement de certains pylônes vers le sud sur le territoire de la commune de Grône. Le Conseil d'Etat a débloqué un montant de 250'000 francs afin de financer ces études effectuées par Swissgrid.

Le Tribunal fédéral, par décision du 1^{er} septembre 2017, avait confirmé le tracé aérien de la future ligne à très haute tension 380 kV Chamoson-Chippis. Malgré cette décision, le DFE a continué le dialogue avec Swissgrid SA. Dans ce cadre, des discussions sont donc notamment en cours sur un projet de déplacement de certains pylônes.

Le Conseil d'Etat a également pris connaissance et transmis à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) le rapport du géologue cantonal concernant l'emplacement de certains pylônes du tracé aérien autorisé par le Tribunal fédéral. Cette détermination du chef de section cours d'eau, géologie et dangers naturels a été demandée par l'OFEN dans sa décision d'approbation des plans de janvier 2015. Elle met en évidence que les informations techniques mises à disposition par les maîtres d'ouvrage ne sont aujourd'hui pas suffisantes pour déterminer les mesures à prendre pour les pylônes se situant dans des zones de glissement de terrain, notamment entre Salins et les Agettes. Enfin, toujours en réponse aux exigences de l'OFEN, le rapport se prononce sur l'emplacement des nombreux pylônes menacés par des aléas de dangers géologiques et hydrologiques, notamment dans la région de Chippis. Il relève que certains d'entre eux se trouvent dans des périmètres de danger élevé. Il revient à l'autorité fédérale de se prononcer sur cette détermination.

Personnes de contact

Roberto Schmidt, chef du Département des finances et de l'énergie, 079 220 32 29
Raphaël Mayoraz, géologue cantonal, 079 247 25 57

